

# Lutter contre la résistance aux antimicrobiens en tant que **professionnel de la santé des animaux aquatiques**

L'utilisation infondée ou excessive d'antimicrobiens chez les animaux aquatiques peut rendre les agents pathogènes résistants aux médicaments, ce qui met en danger la santé mondiale. Étant habilité à prescrire et à utiliser des antimicrobiens, vous avez un rôle essentiel à jouer. Préservons l'efficacité des antimicrobiens en les utilisant de manière responsable, et uniquement en cas de nécessité.

**Voici des réponses aux questions les plus fréquentes que vous pouvez vous poser.**

## Quand puis-je prescrire des antimicrobiens ?

- Après avoir procédé à l'examen clinique des animaux aquatiques et soumis ceux qui présentent des signes cliniques à des analyses complémentaires afin de poser votre diagnostic, et après envisagé d'autres solutions ou alternatives.
- Les antimicrobiens ne doivent jamais être utilisés en remplacement de bonnes pratiques d'élevage, d'hygiène ou de biosécurité, ni d'un programme de vaccination.

## Comment dois-je procéder pour prescrire des antimicrobiens ?

- En fondant mon choix d'antimicrobien sur mon expérience clinique et sur les données diagnostiques fournies par le laboratoire.
- En prenant en compte la [Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#), en particulier le référentiel technique sur les espèces aquatiques annexé à cette liste.
- En donnant aux éleveurs d'animaux aquatiques des informations détaillées sur les protocoles thérapeutiques et les temps d'attente.

## Quels éléments dois-je prendre en compte pour choisir l'agent antimicrobien approprié ?

- Les informations consignées dans le registre d'élevage relatives aux antimicrobiens utilisés dans le passé, et les antécédents épidémiologiques de la ferme et des établissements à proximité.
- Mon expérience clinique et mon appréciation diagnostique.
- Les données diagnostiques de laboratoire, le cas échéant (culture et test de sensibilité aux antimicrobiens).
- Les propriétés pharmacodynamiques (activité contre les agents pathogènes cibles).
- Les propriétés pharmacocinétiques (distribution tissulaire, activité sur le site de l'infection).
- Les caractéristiques des espèces aquatiques affectées et de leur environnement aquatique.
- [La Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#).

## Que faire en cas d'échec du traitement de première intention ?

- Notifiez aux autorités nationales compétentes l'absence d'efficacité par rapport aux résultats attendus.
- Définissez un traitement de seconde intention sur la base des résultats des tests diagnostiques, y compris les tests de sensibilité aux antimicrobiens.
- En l'absence de résultats de tests, je choisis une autre famille ou sous-famille d'antimicrobiens.
- Je n'associe plusieurs agents antimicrobiens que si des données scientifiques justifient ce choix.

## Que dois-je indiquer sur une ordonnance d'antimicrobiens ?

- Les informations figurant sur l'étiquette des médicaments (principe actif, nom commercial).
- La posologie (antibiotique/kg de poisson).
- La formulation (antibiotique/kg d'aliment).
- La ration alimentaire (kg d'aliment supplémenté d'additifs médicamenteux/jour).
- La durée du traitement.
- Le temps d'attente.

Ces informations sont un résumé simplifié de ce que doit contenir une ordonnance, dans l'hypothèse où les antimicrobiens sont administrés par voie orale sous forme d'additifs médicamenteux dans des aliments supplémentés.

## Que puis-je faire d'autre au quotidien pour freiner l'évolution de la RAM ?

- Me former sur la situation de la RAM, sur les bonnes pratiques en la matière et sur les solutions de substitution aux antibiotiques validées par la science.
- Sensibiliser mes interlocuteurs sur la RAM, c'est un défi mondial qui nous concerne tous.
- Promouvoir des solutions alternatives aux antimicrobiens, par exemple la vaccination.
- Encourager les mesures de prévention telles que la biosécurité et les bonnes pratiques d'élevage.
- Collaborer avec d'autres secteurs pour traiter cette problématique dans une perspective « Une seule santé ».